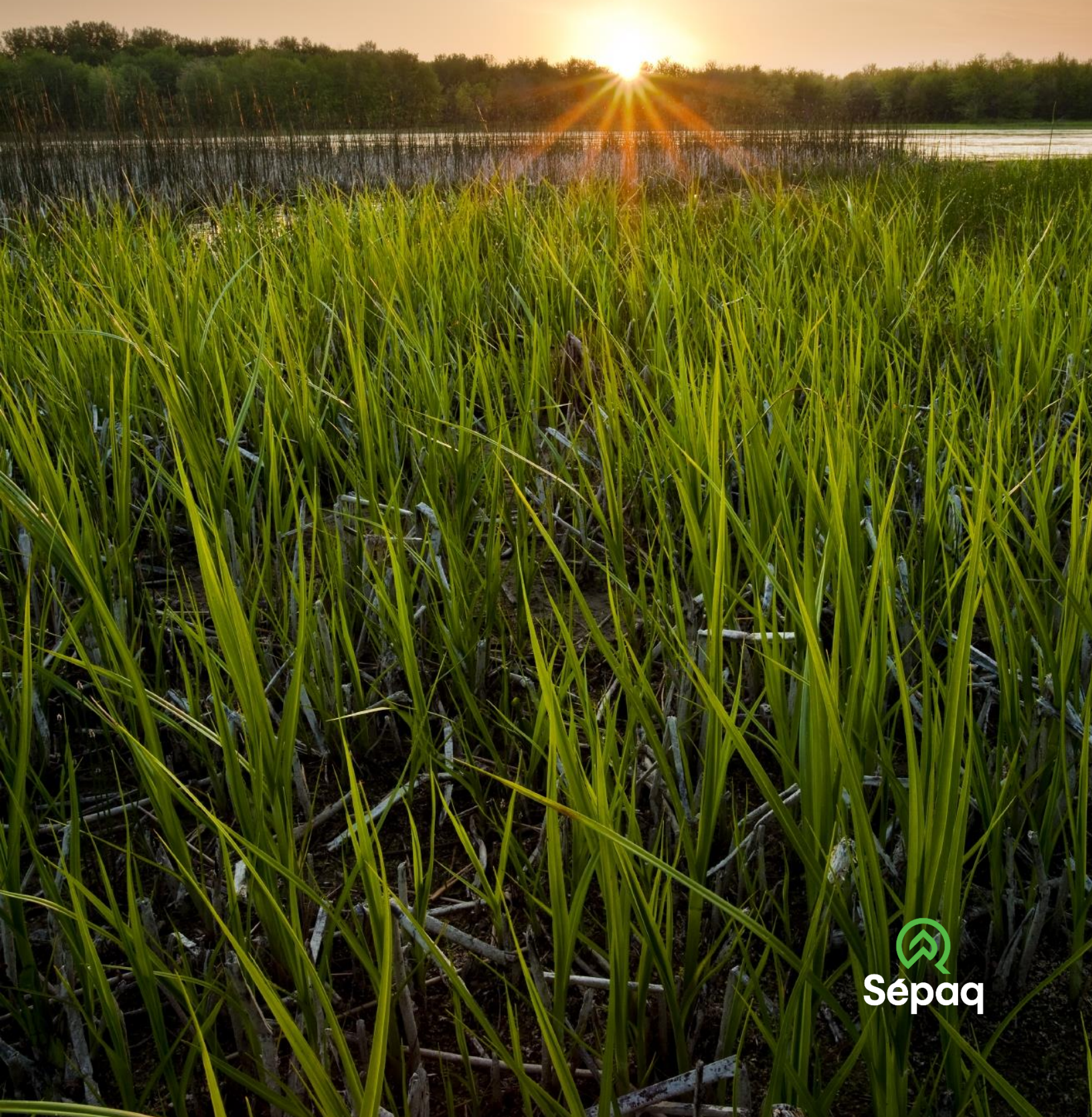


PLAN DE CONSERVATION

Parc national d'Oka

2022-2027



Remerciements

La mise en œuvre du présent plan de conservation a été rendue possible grâce à la contribution de précieux collaborateurs, notamment Éco-corridors Laurentiens, le Conseil de bassin versant des Mille-Îles (COBAMIL) ainsi que l'Institut des Sciences de la forêt tempérée (ISFORT).

Équipe de réalisation

| | |
|-------------------------|---|
| Mathieu Lemay | Responsable du Service de la conservation et de l'éducation du parc national d'Oka, Sépaq |
| Alexandre Brousseau | Directeur du parc national d'Oka, Sépaq |
| Nathalie Julien Boucher | Directrice du parc national d'Oka jusqu'en 2022, Sépaq |
| Gabrielle Grenier | Biologiste à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq |
| René Charest | Spécialiste en conservation à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq |
| Marc-André Villard | Biologiste à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq |

Aide à la rédaction et révision

| | |
|-----------------|---|
| Andréanne Lemay | Chargée de projet à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq |
|-----------------|---|

Comment citer le document :

« Sépaq, 2022, Plan de conservation 2022-2027 – Parc national d'Oka, Sépaq. »

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| AVANT-PROPOS..... | 1 |
| PILIERES DU PLAN DE CONSERVATION | 2 |
| CIBLES DU PARC NATIONAL D’OKA | 3 |
| ENJEU 1 - QUALITÉ DE L’EAU DU MARAIS DE LA GRANDE BAIE ET DE SES TRIBUTAIRES | 4 |
| ENJEU 2 - ENVAHISSEMENT DU MARAIS DE LA GRANDE BAIE ET DES RIVES DU LAC DES DEUX MONTAGNES PAR LE ROSEAU COMMUN..... | 6 |
| ENJEU 3 - ENVAHISSEMENT DES MILIEUX FORESTIERS PAR DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES..... | 7 |
| ENJEU 4 - MAINTIEN DE LA QUALITÉ DU COUVERT FORESTIER DANS LES ZONES DU CAMPING ET DE LA PLAGE..... | 9 |
| VULNÉRABILITÉ 1 - CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE ENTRE LE PARC ET LES MILIEUX NATURELS EN PÉRIPHÉRIE | 11 |
| VULNÉRABILITÉ 2 - PROTECTION DE LA COMMUNAUTÉ DE TORTUES | 12 |
| VULNÉRABILITÉ 3 - CONSERVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE DU CALVAIRE D’OKA | 14 |
| RÉFÉRENCES | 16 |

AVANT-PROPOS

La mission des parcs nationaux du Québec est d'assurer la conservation permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou des sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, et de les rendre accessibles afin que ceux-ci puissent profiter aux générations actuelles et futures.

Pour réaliser cette mission, la Politique sur les parcs nationaux du Québec (MFFP, 2018) prévoit différents outils, dont le plan de conservation et le programme de suivi des indicateurs environnementaux (PSIE). Le plan de conservation est un outil de planification qui détermine les enjeux de conservation prioritaires et les vulnérabilités, ainsi que l'ensemble des stratégies et actions à réaliser en matière de conservation pour les cinq prochaines années. Le PSIE est un outil de surveillance qui regroupe plusieurs indicateurs qui visent à déterminer l'état de santé des parcs nationaux, et sert d'assise à la réflexion menant à l'élaboration des plans de conservation.

Les plans de conservation 2022-2027 constituent la troisième génération de plans de conservation des parcs nationaux du sud du Québec gérés par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). Le processus de réalisation de ces plans s'appuie sur les standards ouverts pour la pratique de la conservation. Le *Conservation Measures Partnership* (CMP), un partenariat regroupant des agences publiques, des organismes non gouvernementaux et des d'entreprises privées, a élaboré cet ensemble de principes et de pratiques standardisés au niveau international afin de faciliter la planification de la conservation (CMP, 2020).

Finalement, les plans de conservation s'inscrivent dans la vision du développement durable de la Sépaq qui adhère au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et de ses 17 objectifs. Les plans de conservation contribuent à l'atteinte de plusieurs objectifs de développement durable, plus particulièrement à l'objectif 15 (vie terrestre).

PORTRAIT DU PARC NATIONAL D'OKA

Le parc national d'Oka a été créé en 1990 et préserve un territoire de 23,7 km² représentatif de la région naturelle des Basses-Terres du Saint-Laurent et des collines montérégiennes. Situé dans la couronne nord de la communauté métropolitaine de Montréal, le parc borde une partie de la rive nord du lac des Deux Montagnes, qui est en fait un élargissement de la rivière des Outaouais. La mosaïque forestière, le lac des Deux Montagnes ainsi que les milieux humides de la Grande Baie et de la rivière aux serpents font du parc un haut lieu de biodiversité non seulement dans la région, mais aussi à l'échelle du Québec. Toutefois, la proximité de ce parc avec les milieux agricoles et urbains ainsi que sa petite superficie représentent des défis de conservation importants.

PILERS DU PLAN DE CONSERVATION

La structure que prend la troisième version des plans de conservation est déclinée en trois entités centrales qui orientent nos actions, soit les cibles de conservation, les enjeux de conservation prioritaires et les vulnérabilités.

Cibles de conservation

Les cibles de conservation sont les éléments clés au cœur de la création et de la mission du parc national. C'est ce que l'on souhaite conserver en priorité. Les cibles sont d'abord les milieux naturels. Elles peuvent aussi être des communautés naturelles, des espèces clés¹, des sites ou éléments historiques, archéologiques, paléontologiques ou environnementaux. Les cibles constituent un sous-ensemble du patrimoine naturel et humain du parc national, et leur protection permet d'assurer la conservation de l'ensemble du parc.



Enjeux de conservation

Les enjeux de conservation prioritaires mettent de l'avant les éléments sur lesquels nous devons intervenir afin d'assurer la conservation des cibles. Ils peuvent être définis comme étant des situations jugées problématiques qui engendrent des conséquences importantes sur l'une ou plusieurs cibles de conservation, et pour lesquelles nous faisons le choix de concentrer nos énergies au cours des cinq prochaines années.



Vulnérabilités

Les vulnérabilités, tout comme les enjeux de conservation, mettent de l'avant les éléments sur lesquels nous devons intervenir afin d'assurer la conservation des cibles. Elles réfèrent à des situations pour lesquelles les connaissances ne permettent pas de confirmer l'état de santé d'une ou de plusieurs cibles de conservation. Il peut aussi s'agir de situations actuellement acceptables, mais pour lesquelles il y a un risque de dégradation future.



¹ Espèce dont la présence est d'une grande importance pour plusieurs autres organismes, et dont la disparition pourrait entraîner celle d'autres espèces et modifier grandement le fonctionnement des écosystèmes.



Cibles du parc national d'Oka

Les cibles de conservation du parc national d'Oka et leur viabilité sont présentées dans cette section. La viabilité représente la capacité qu'ont les cibles de conservation de résister ou de se remettre de perturbations anthropiques et de se maintenir dans le temps sans intervention de notre part. Elle est évaluée à partir des indicateurs du PSIE et de la connaissance fine du territoire et permet d'identifier à quels endroits l'équipe du parc national doit concentrer ses énergies afin d'assurer la conservation de l'ensemble des milieux naturels qui le composent.

CIBLE 1 – MARAIS DE LA GRANDE BAIE, SES TRIBUTAIRES ET RIVIÈRE AUX SERPENTS

ÉTAT À RISQUE

- ↳ La mauvaise qualité de l'eau du marais et l'eutrophisation accélérée qui en découle, en plus des colonies de roseaux communs, indiquent que des interventions sont nécessaires afin d'assurer la conservation à long terme de la cible.

CIBLE 2 – LAC DES DEUX MONTAGNES

ÉTAT À SURVEILLER

- ↳ La présence de colonies de roseaux communs en bordure du lac indique que des interventions sont nécessaires afin d'assurer la conservation de la cible à long terme.

CIBLE 3 – MILIEUX FORESTIERS ET PLANTES RARES

ÉTAT À SURVEILLER

- ↳ La présence d'espèces floristiques rares et d'espèces exotiques envahissantes indique que des interventions sont nécessaires afin d'assurer la conservation de la cible à long terme. De plus, plusieurs menaces (insectes et pathogènes exotiques) pèsent sur les peuplements forestiers.

CIBLE 4 – COMMUNAUTÉ DE TORTUES

ÉTAT INCONNU

- ↳ Très peu de connaissances sont disponibles, il est donc impossible de statuer sur l'état de santé de la cible.

CIBLE 5 – PATRIMOINE HUMAIN

ÉTAT À SURVEILLER

- ↳ Les observations sur le terrain indiquent que des interventions sont à préconiser afin d'éviter la dégradation du patrimoine bâti du Calvaire, et afin d'assurer la conservation de la cible à long terme.



Enjeu 1 – Qualité de l’eau du marais de la Grande Baie et de ses tributaires

Mise en contexte

La Grande Baie (**Cible 1**) est un marais qui abrite une flore et une faune abondantes et diversifiées. Située à l’extrémité est du parc, elle rejoint à son embouchure le lac des Deux Montagnes. Trois petits tributaires qui traversent le territoire en amont du parc se jettent dans le marais, dont le ruisseau Rousse, qui irrigue un bassin versant à vocation agricole. Les activités agricoles, industrielles, urbaines, de même que l’historique d’exploitation minière du secteur, ont le potentiel d’impacter à différents niveaux la qualité de l’eau qui se retrouve dans le parc national. Ces effluents provenant des activités humaines périphériques engendrent un apport considérable de sédiments, de nutriments et de contaminants. Ces derniers étant notamment associés à l’utilisation de pesticides et d’engrais agricoles pouvant être nuisibles à la faune et la flore.

L’état de santé de l’eau de trois tributaires du marais, dont le ruisseau Rousse, indique que l’eau qui circule dans le parc n’est pas de bonne qualité. Cette mauvaise qualité de l’eau a mené à une accélération de l’eutrophisation de la Grande Baie. Une analyse des pesticides présents dans le ruisseau Rousse, réalisée entre 2010 et 2012 par le réseau de suivi des pesticides du gouvernement du Québec, indique la présence d’au moins 38 pesticides et produits de dégradation de pesticides (Giroux, 2014). En définitive, l’état de santé du marais de la Grande Baie est dégradé.

Plusieurs actions ont été mises en œuvre en collaboration avec le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) afin d’améliorer la qualité de l’eau qui se déverse dans le parc. La conservation du marais de la Grande Baie a été identifiée comme étant prioritaire dans le dernier plan de conservation du parc national d’Oka (2017-2022) et un nouvel indicateur de la qualité de l’eau du marais en a découlé.

Une initiative de mobilisation des acteurs de la zone périphérique nommée *Causerie du ruisseau Rousse* a aussi été réalisée en 2017 et 2018 par le COBAMIL, en collaboration avec le parc. Des ateliers ont eu lieu dans la communauté locale afin de partager des connaissances et de discuter des solutions adaptées aux pratiques agricoles présentes dans la périphérie afin d’améliorer la qualité de l’eau du ruisseau Rousse et de ses tributaires.

But et stratégies

Le but fixé pour cet enjeu est que « **d'ici 2027, la qualité de l'eau des tributaires du marais de la Grande Baie est améliorée** ». Pour atteindre ce but, trois stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Portrait de l'évolution de l'eau libre de la Grande Baie

Objectif

D'ici 2024, un indicateur d'évolution de l'eau libre est mis en place.

Stratégie 2

Portrait de l'impact des contaminants agricoles

Objectif

D'ici 2024, les contaminants problématiques présents dans le marais sont identifiés et quantifiés.

Stratégie 3

Partenariat avec le COBAMIL pour l'amélioration de la qualité de l'eau

Objectif

D'ici 2025, le parc collabore avec le COBAMIL dans un projet ciblé sur les agriculteurs en amont du parc.



Enjeu 2 - Envahissement du marais de la Grande Baie et des rives du lac des Deux Montagnes par le roseau commun

Mise en contexte

La présence du roseau commun (*Phragmites australis australis*), espèce exotique envahissante bien implantée au Québec, est l'une des principales menaces à la santé du marais de la Grande Baie et des rives du lac des Deux Montagnes (**Cible 1 et 2**). Sa présence engendre un stress associé à la compétition avec les espèces végétales indigènes et à la modification des habitats qui en résulte. La problématique du roseau commun est bien connue au parc national d'Oka, plusieurs actions ayant déjà été mises en œuvre depuis une première caractérisation effectuée en 2011. Une seconde caractérisation d'envergure, réalisée en 2019, a permis de constater l'ampleur de l'envahissement sur l'ensemble du territoire. Alors que certains secteurs présentent de grandes colonies denses, le marais de la Grande Baie et les rives du lac des Deux Montagnes abritent des colonies de plus faible étendue où des actions d'éradication pourraient permettre de freiner la propagation, voire éliminer complètement l'espèce dans certains secteurs. Depuis la première caractérisation, quelques interventions préventives ont été effectuées afin de contrôler l'envahissement. Le parc a procédé à l'ensemencement des terres agricoles et des sols mis à nu par des travaux de réfection, tandis que des mesures de mitigation de grands projets d'infrastructures et des travaux ponctuels de fauche et d'excavation manuelle ont été effectués depuis 2011.

But et stratégies

Le but fixé pour cet enjeu est que « **d'ici 2027, la superficie envahie par le roseau commun dans le marais de la Grande Baie et sur les rives du lac des Deux Montagnes a diminué de 50 % par rapport à 2020** ». Pour atteindre ce but, deux stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Contrôle direct des nouvelles occurrences

Objectif

En 2027, aucune nouvelle occurrence n'est présente ni dans le marais de la Grande Baie ni sur les rives du lac des Deux Montagnes.

Stratégie 2

Contrôle direct des colonies de moyennes et de grandes tailles de roseaux

Objectif

D'ici 2025, les colonies présentant plus de 100 tiges sont contrôlées afin d'éviter leur expansion et d'en réduire l'étendue.



Enjeu 3 – Envahissement des milieux forestiers par des plantes exotiques envahissantes

Mise en contexte

La mosaïque de milieux forestiers (**Cible 3**) du parc contribue fortement à la richesse en espèces fauniques et floristiques. Certains peuplements sont d'ailleurs classés en tant qu'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), dont l'érablière à caryer cordiforme de la Grande Baie et la chênaie rouge à érable à sucre du Calvaire. Cette diversité de milieux contribue à la présence d'espèces rares désignées menacées au Québec ou susceptibles de l'être.

La présence de plusieurs espèces exotiques envahissantes, dont les nerpruns bourdaine (*Frangula alnus*) et cathartique (*Rhamnus cathartica*), a le potentiel d'altérer et de modifier considérablement les milieux forestiers en remplaçant la flore indigène variée par des colonies monospécifiques. Cela peut engendrer des pertes de biodiversité et perturber la succession végétale naturelle en imposant une compétition supplantant les semis d'arbres indigènes.

Le suivi des espèces exotiques envahissantes permet non seulement de constater l'évolution des secteurs envahis, mais également de repérer de nouvelles occurrences de plantes exotiques émergentes. Depuis 2011, des interventions directes sont effectuées sur le territoire forestier afin de contrôler l'envahissement par les nerpruns dans les sous-bois du parc. Des actions ponctuelles de contrôle d'espèces émergentes, telles que le dompte-venin noir et l'épine-vinette, sont aussi réalisées à mesure que de nouvelles occurrences sont observées. Une nouvelle demande de financement a été soumise à la fondation de la faune du Québec (FFQ) afin de poursuivre les efforts de dépistage et de lutte aux plantes exotiques envahissantes.

But et stratégies

Le but fixé pour cet enjeu est que « **d'ici 2027, 80 % des habitats ciblés pour la protection des plantes rares sont exempts de plantes exotiques envahissantes** ». Pour atteindre ce but, deux stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Intervention directe sur le nerprun

Objectif

D'ici 2026, 80 % des colonies de nerpruns situées dans les habitats ciblés pour la protection des plantes rares sont éradiquées.

Stratégie 2

Intervention directe sur les plantes exotiques envahissantes émergentes

Objectif

À partir de 2022, les nouvelles introductions de plantes exotiques envahissantes ciblées sont suivies et contrôlées.



Enjeu 4 – Maintien de la qualité du couvert forestier dans les zones du camping et de la plage

Mise en contexte

Dans les milieux forestiers du parc (**Cible 3**), les zones aménagées du camping et près de la plage impactent la composition des écosystèmes et divers processus écologiques; d’abord, en lien avec les aménagements en tant que tels (les chemins, terrains de camping et infrastructures sanitaires, d’eau courante et d’électricité) et, ensuite, en lien avec l’utilisation des milieux forestiers par les visiteurs (par exemple les comportements inadéquats, dont le piétinement hors des sentiers aménagés et l’utilisation de bois mort et de branches pour les feux de camp). Ce faisant, les forêts utilisées pour la récréation dans le parc national d’Oka sont perturbées et présentent une régénération forestière contrainte par les conditions anthropiques.

La présence de l’agrile du frêne (*Agrilus planipennis*), l’infestation sans précédent de la spongieuse (*Lymantria dispar*) de 2021 et la présence de plantes exotiques envahissantes en sous-bois soumettent les forêts aménagées à une pression supplémentaire.

Peu de connaissances sont actuellement disponibles sur l’état de santé de la forêt dans ces secteurs. L’évolution de la forêt dans un contexte de perturbations importantes est aussi méconnue. Trois étudiantes à la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers (MGDEF) du réseau des universités du Québec ont toutefois effectué des travaux en 2021, afin de proposer différentes options d’aménagements forestiers dans l’un des secteurs du camping du parc national d’Oka. Une activité de mobilisation sociale a aussi eu lieu dans un camping afin de sensibiliser les visiteurs et citoyens sur l’infestation de spongieuses de l’été 2021. Deux kilogrammes de masses d’œufs de spongieuses ont été récoltées par des volontaires dans l’espoir de réduire l’intensité de l’infestation en 2022.

But et stratégies

Le but fixé pour cet enjeu est que « **d'ici 2027, l'état de santé de la forêt de la zone du camping et de la plage soit connu et, si nécessaire, des interventions sont prévues afin d'assurer le maintien du couvert forestier** ». Pour atteindre ce but, trois stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Partenariat de recherche sur l'état de santé de la forêt récréative

Objectifs

D'ici 2024, un partenariat de recherche est mis en place pour la réalisation d'un diagnostic de la forêt récréative.

D'ici 2026, l'état de santé de la forêt récréative est connu.

Stratégie 3

Régénération de l'aire de pique-nique à l'ouest de la plage principale

Objectifs

D'ici 2024, l'autorisation du ministère de la Culture est obtenue afin de reboiser le site archéologique BiFm-1.

D'ici 2025, la plantation de centaines d'arbres est réalisée dans les secteurs sans régénération naturelle.

Stratégie 2

Aménagement de la zone de récréation

Objectifs

D'ici 2025, une routine de contrôle de jeunes nerpruns dans la zone du camping est mise en place par l'équipe de protection.

D'ici 2027, un plan d'action est élaboré et mis en œuvre afin de maintenir ou d'améliorer la santé de la forêt de la zone de récréation.



Vulnérabilité 1 - Connectivité écologique entre le parc et les milieux naturels en périphérie

Mise en contexte

En raison de sa localisation dans la couronne nord de la région de Montréal, le parc national d’Oka est bordé par des territoires à vocation résidentielle, agricole, de villégiature et industrielle. La connectivité du parc avec les zones naturelles périphériques est donc limitée, en particulier pour les écosystèmes forestiers (**Cible 3**).

L’importance de connecter les territoires naturels, surtout dans le contexte périurbain qui caractérise le parc national d’Oka, est mise de l’avant depuis une dizaine d’années par l’organisme Éco-Corridors laurentiens. Cet organisme à but non lucratif vise la protection des milieux naturels des Laurentides dans le but de constituer des corridors potentiels de mouvement de la faune et de la flore entre les parcs nationaux d’Oka et du Mont-Tremblant. La protection de tels corridors est sans contredit un projet critique pour la conservation de la biodiversité du parc national d’Oka. L’implication et la collaboration de l’équipe du parc sont ainsi de mise afin d’appuyer les actions de l’organisme.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d’ici 2027, au moins un statut de protection supplémentaire à des milieux naturels situés dans les zones boisées et les corridors de la zone périphérique du parc est mis en place** ». Pour atteindre ce but, deux stratégies sont mises de l’avant :

Stratégie 1

Collaboration avec Éco-Corridors laurentiens

Objectif

D’ici 2027, le parc participe à au moins deux rencontres annuelles d’Éco-Corridors laurentiens.

Stratégie 2

Appui des actions en lien avec l’octroi de statut de protection de milieu naturel autour du parc national

Objectif

D’ici 2027, la concrétisation de statut de protection des milieux naturels dans les bois et les corridors de la zone périphérique du parc est diffusée au public.



Vulnérabilité 2 - Protection de la communauté de tortues

Mise en contexte

La présence des tortues serpentine (*Chelydra serpentina*), géographiques (*Graptemys geographica*) et peintes (*Chrysemys picta*) est confirmée au parc national d'Oka (**Cible 4**). Le manque de données sur la communauté de tortues ne permet pas d'avoir un portrait clair de son état et des menaces qui pourraient affecter la viabilité des différentes populations. Selon la littérature et les observations sur le terrain, il est toutefois possible d'identifier certaines pressions que pourrait subir la communauté de tortues du parc national.

D'abord, une forte densité de mésoprédateurs, dont le raton laveur (*Procyon lotor*), la moufette (*Mephitis mephitis*) et le renard roux (*Vulpes vulpes*), sur le territoire du parc pourrait causer une pression non négligeable sur les nids de tortues, les activités humaines ayant favorisé l'accroissement de leurs populations. Ensuite, les infrastructures, telles que les bords de route en gravier et les pistes cyclables non pavées, sont des milieux privilégiés par les tortues pour la nidification. La présence de nids dans ces infrastructures peut augmenter les risques de collisions avec des véhicules. Ces sites de nidification anthropiques ont aussi le potentiel de faciliter ou de limiter la prédation des œufs. La pression de prédation peut augmenter en raison de l'effet de corridor que représentent les routes et les pistes cyclables, alors qu'elle peut aussi diminuer en raison de l'hostilité du milieu pour les prédateurs. En effet, les prédateurs ont tendance à réduire le temps passé à la recherche de nourriture près du réseau routier (Desroches et Picard, 2007). Finalement, la présence de nombreuses embarcations de plaisance sur le lac des Deux Montagnes peut aussi engendrer une mortalité plus élevée des tortues en raison du risque de collision, alors que les zones urbaines et résidentielles peuvent avoir un impact via la perte d'habitat.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d'ici 2027, l'état des populations de tortues soit connu et des actions sont réalisées pour les protéger** ». Pour atteindre ce but, deux stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Portrait de la communauté de tortues



Objectif

D'ici 2026, l'état des populations de tortues dans le parc national est connu.

Stratégie 2

Aménagement d'une zone à risque de collision élevée



Objectif

D'ici 2027, l'aménagement d'une zone à risque de collision élevée est réalisé.



Vulnérabilité 3 - Conservation du patrimoine historique du Calvaire d'Oka

Mise en contexte

Le patrimoine humain (**Cible 5**) fait partie intégrante du parc national d'Oka, et plusieurs vestiges témoignent de l'histoire religieuse et autochtone des derniers siècles. Des fouilles archéologiques ont d'ailleurs permis de découvrir de nombreux artefacts démontrant l'utilisation du territoire par les Premières Nations depuis plus de 4 000 ans.

Plus récemment, la mission d'évangélisation par les sulpiciens fut à l'origine de l'aménagement du Calvaire d'Oka, une représentation de la Passion du Christ. Avec ses quatre oratoires et ses trois chapelles, il a été construit entre 1740 et 1742 et constitue l'un des plus anciens chemins de croix d'Amérique. En 1982, la colline du Calvaire fut désignée site historique.

Selon le ministère de la Culture et des Communications, les bâtiments historiques du calvaire d'Oka ont fait l'objet d'une restauration en 1974. Lorsque la Sépaq est devenue mandataire de la gestion des parcs nationaux du Québec, l'état des oratoires et des chapelles du Calvaire d'Oka préoccupe et un devis d'architecture est produit en 2000 par l'architecte Jacques Plantes. Les travaux de restauration ont eu lieu au cours des années suivantes. En 2009 a lieu le dernier projet de restauration des bâtiments historiques.

Toutefois, le temps faisant son œuvre, ce patrimoine bâti s'est dégradé au fil du temps et des actions de restauration sont requises afin de maintenir en état ce patrimoine et de le mettre davantage en valeur.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d'ici 2027, les bâtiments montrant des signes de dégradation, identifiés comme prioritaires à l'année 1 du plan (2022-2023), sont restaurés** ». Pour atteindre ce but, une stratégie est mise de l'avant :

Stratégie 1

Restauration du patrimoine bâti à l'intérieur du site historique du Calvaire d'Oka

Objectifs

D'ici 2024, l'analyse des travaux à effectuer est réalisée.

D'ici 2027, les bâtiments prioritaires identifiés lors de l'analyse sont restaurés.



RÉFÉRENCES

Conservation Measures Partnership (CMP), 2020. Standards ouverts pour la pratique de la conservation. Version 4.0 (<https://conservationstandards.org/wp-content/uploads/sites/3/2020/12/CMP-Standards-ouverts-pour-la-pratique-de-la-conservation-v4.0-French.pdf>)

Desroches, J.F. et Picard, I. 2007, Évaluation de l'incidence des routes sur les populations de tortues en Outaouais, au Québec, étude réalisée pour le ministère des Transports du Québec (MTQ).

Giroux, I. 2014, Présence de pesticides dans l'eau au Québec- Zones de vergers et de pommes de terre, 2010 à 2012, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction du suivi de l'état de l'environnement, ISBN 978-2-550-71747-8 (PDF), 55 p. + 5 ann.

Ministère Forêt, Faune et Parcs, 2018, Politique sur les parcs nationaux du Québec, Gouvernement du Québec, 48 p.

Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), 2018, Programme de suivi des indicateurs environnementaux des parcs nationaux du Québec - Rapport 2013-2017